

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 AVRIL 2026

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – KOZAREVIC Zoran - MULLER Michel - ORY Bruno – RAGUE Alain – ROUSSEL Nicolas - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes ADAM Delphine - BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - GALLET Justine – PETIT Angélique - RUPT Florence – STRABACH Marie
Conseillers suppléants : GALLOIS Alexandre

Le conseil nomme Mme RUPT Florence pour être secrétaire de séance.

Approbation des derniers comptes-rendus (5 mars 2026 et 20 mars 2026) à l'unanimité.

Comptes Administratifs 2025 / Comptabilité à Fiscalité Unique (CFU)

Commune :

M. le Maire présente au conseil municipal les comptes 2025 de la commune. Ils ont été modifiés suite à demande de la trésorerie pour prendre en charge des produits sur 2025. Le bilan soumis au conseil municipal du 5 mars 2026 est donc modifié.

Après présentation des Budgets Primitifs de l'exercice 2025 et des décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu les chiffres de la comptabilité 2025, le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats ci-dessous et décide l'affectation des résultats comme suit :

Section de Fonctionnement :

Résultat antérieur :	+	24.978,68 €
Résultat de l'exercice :	+	111.432,73 €
Résultat 2025 :	+	136.411,41 €

Section d'Investissement :

Résultat antérieur :	-	428.615,94 €
Résultat de l'exercice :	+	284.962,43 €
Résultat 2025 :	-	143.653,51 €

Restes à Réaliser Dépenses :	-	113.000,00 €
Restes à Réaliser Recettes :	+	136.000,00 €
Besoin de Financement Net :	-	120.653,51 €

Soit l'affectation des résultats suivante pour le BP 2025 :

Au 001 : D d'Inv	143.653,51 €
Au 1068 : R d'Inv	120.653,51 €
Au 002 : R de Fonct.	15.757,90 €

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire s'est retiré, et le conseil, sous la présidence de Mme ETIENNE Annick, a voté à l'unanimité (14 pour) le bilan ci-dessus. Le conseil a ensuite validé à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessus qui sera à reporter au BP 2026 (Vote : 15 pour)

Forêt :

M. le Maire soumet au conseil municipal le bilan 2025, identique à la réunion du 5 mars 2026.

Après présentation des Budgets Primitifs de l'exercice 2025 et des décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu les chiffres de la comptabilité 2025, le conseil municipal approuve les résultats à l'unanimité ci-dessous et décide l'affectation des résultats comme suit :

Section de Fonctionnement :

Résultat antérieur : + 249.805,54 €

Résultat de l'exercice : - 44.743,22 €

Résultat 2025 :	+ 205.062,32 €
------------------------	-----------------------

Section d'Investissement :

Résultat antérieur : + 4.460,10 €

Résultat de l'exercice : - 3.617,64 €

Résultat 2025 :	+ 842,46 €
------------------------	-------------------

Soit l'affectation des résultats suivante pour le BP 2026 :

Au 001 : R d'Investissement 842,46 €

Au 002 : R de Fonctionnement 205.062,32 €

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire s'est retiré, le conseil, sous la présidence de Mme ETIENNE Annick, a voté à l'unanimité (14 pour) le bilan ci-dessus. Le conseil a ensuite validé à l'unanimité (15 pour) l'affectation de résultat ci-dessus qui sera à reporter au BP 2026.

VOTE DES TAXES LOCALES 2026

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des taxes locales pour 2026 :

Taxe Foncière Bâtie : 38,95 %

Taxe Foncière Non Bâtie : 25,73 %

Taxe d'Habitation : 28,68 %

Soit un total de 242.380 € à percevoir, dont 43.567 € de FNGIR.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Budget Primitif 2026 Commune

M. le Maire propose le budget primitif suivant pour l'année 2026 :

En Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 559.984,90 €

En Investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à 435.053,51 €

Le conseil accepte à l'unanimité le budget primitif présenté.

Budget Primitif 2026 Bois et Forêts

M. le Maire propose le budget primitif suivant pour l'année 2026 :

En Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 238.777,32 €

En Investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à 5.842,46 €

Le conseil accepte à l'unanimité le budget primitif présenté.

CLSH : Modalités

M. le Maire informe le nouveau conseil municipal du souhait de renouveler le centre aéré. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de renouveler l'accueil du centre aéré du lundi 3 août au vendredi 21 août 2026. M. le Maire indique qu'il aura lieu au nouveau périscolaire.

Les enfants de 6 à 11-12 ans (fin de 6^e) seront acceptés et ceux de 5 ans (rentrant en grande section maternelle) pourront l'être à condition d'avoir un frère ou une sœur en âge d'être au centre.

Le conseil décide à l'unanimité :

- Mme GILLOT Corinne et M. MATHERON Yoann, seront les directeurs du centre.
- Embaucher pour les 15 jours de centre M. MATHERON Yoann en tant que directeur (11 € net / h) + remboursement des frais kilométriques.
- Embaucher pour les 15 jours de centre Mme GILLOT Corinne en tant que directrice (11 € net / h).
- Embaucher Olivia DE CONTET en tant que BAFA stagiaire. Sa rémunération sera de 45 € brut/jour.
- Fixer la présence d'accueil à la semaine pour permettre un meilleur suivi pédagogique
- Proposer une restauration le temps de midi au prix de 5,20 € et renouveler le partenariat avec la maison de retraite Saint Simon pour la préparation des repas.
- Les tarifs à la semaine de l'accueil ont été fixés par délibération du 12 février 2026.

Les conseillers iront chercher les repas à Liffol (planning à prévoir).

DIVERS

- Conseil Municipal des Jeunes : M. le Maire fait part au conseil que 9 candidatures ont été reçues pour les 9 places à pourvoir au conseil municipal des jeunes. Le conseil municipal décide de ne pas faire d'élections et de désigner ces jeunes pour le nouveau conseil des jeunes. Il sera installé samedi 25 avril 2026 à 11h en mairie.
- Téléphone Salle polyvalente : Mme ETIENNE propose que la ligne téléphonique de la salle polyvalente soit arrêtée sachant que les nouveaux réseaux de communication (téléphones portables) peuvent prendre le relais et que prochainement, les lignes analogiques seront supprimées au profit de la fibre. Cela permettrait une économie de plus de 500 € à l'année. Il sera vu si l'obligation d'avoir un téléphone fixe pour alerter les services de secours est encore nécessaire selon la classification de la salle polyvalente (4^e catégorie – L).
- Commission révision liste électorale : M le Maire fait part au conseil municipal que le délégué au liste électorale ne peut être adjoint à la mairie (réunion du 20 mars 2026). Ainsi seul un conseiller peut en faire partie. Le conseil municipal décide de nommer M. Michel MULLER titulaire et M. Alain RAGUE suppléant.
- Feu d'artifice : M le Maire fait part au conseil de la commande faite pour le feu d'artifice du 14 juillet auprès de l'Ets PREVOT pour la somme de 2.866 €.
- Cérémonie 8 mai : M le Maire indique que la cérémonie du 8 mai se déroulera à 11h30 au monument aux morts. S'en suivra un vin d'honneur à la salle polyvalente. Des petits-fours seront préparés par le conseil.

Séance levée à 21 heures 45.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 28 avril 2026.

Le Maire,
M. ORY Bruno

